

## CAPD du 27 juin 2018 DECLARATION SE-UNSA 88

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Suite à l'audience intersyndicale d'hier matin, le SE-Unsa 88 souhaiterait réaffirmer les points suivants :

- Le départage fondé sur l'ancienneté dans le corps nous paraît être inéquitable ; utiliser ce critère revient à nier totalement la carrière de nos collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des Professeurs des écoles, comme tous les enseignants passés d'un corps à un autre.
- Si la majorité des collègues arrivant dans la plage d'appel a bien bénéficié d'un rendez-vous de carrière, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Ainsi, le SE-Unsa 88 s'interroge sur la manière dont a été écrit l'avis de l'IEN pour certains collègues de l'échelon 11, dans la mesure où leur dernière inspection remonte à plus de quatre ans, parfois cinq. Même si l'avis n'est pas la transcription exclusive de l'ancienne note, ces agents n'obtiennent tout de même qu'un avis satisfaisant, alors qu'ils n'auront pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière nouvelle formule.
- Sur le plan national, le SE-Unsa demande au ministre de prévoir, dès l'année prochaine, la révision des appréciations et avis portés cette année, notamment pour les collègues ayant reçu un avis « à consolider ».
- Enfin, comme cela s'est fait dans d'autres départements cette année, le SE-Unsa 88 souhaite la tenue d'un groupe de travail préalable lors des années suivantes.

Nous vous remercions de nouveau de nous avoir reçus en audience, et merci à tous pour votre écoute.